



AUTUN MORVAN ÉCOLOGIE

Association loi 1901 agréée pour la protection
de l'environnement et le code de l'urbanisme

Bulletin N°80 Nov 24

Groupe forestier

www.sauvegarde-forets-morvan.com

BP 22 71401 Autun Cedex. Téléphone : 03 85 86 26 02

Local : 1 rue des Pierres à Autun. E-mail : contact@autunmorvanecologie.org

www.autunmorvanecologie.org

Le temps des solidarités...

L'association a commencé par un petit noyau de personnes motivées menant des actions militantes pour lutter contre la mal bouffe, les déchets et la pollution et s'est peu à peu, avec l'arrivée et l'engagement de Lucienne Haese et son charisme particulièrement orienté vers la défense des forêts mélangées du Morvan. Ce plein engagement a vraiment porté ses fruits, autant pour faire avancer les pratiques forestières : la création du GFSFM - le premier créé en France et par AME en est un beau ! Il existe maintenant de plus en plus de groupements forestiers de ce type ! - notre participation active aux Chartes forestières, tout cela a rendu notre présence incontournable dans de nombreuses commissions locales, cependant... Les coupes à blanc ne sont toujours pas interdites, la biodiversité liée à l'artificialisation des écosystèmes est particulièrement atteinte en BFC, le loup est vraiment détesté et un bouc émissaire qui cache ou soulève des problématiques plus larges de élevage (taille des troupeaux, parcelles, mode de gestion) pratiques agricoles, la technicisation toujours accrue dans nos campagnes, pour quoi ? au détriment des emplois et de ce que signifie être payan..

Evidemment les problématiques écologiques sont toujours plus graves et plus nombreuses en Morvan, ici et ailleurs puisque bien sur tout cela est systémique.

Les solidarités et le soin commencent toujours par ce qui

nous est proche, par confirmer ou réinventer des formes justes et pérennes, par se renouveler, puisque nombre des formes auxquelles nous avons pris part de manière active ou

passive sont devenues délétables. AME est une association Loi 1901 agréée régionalement auprès du Ministère de l'Environnement, représentée -actuellement par trop peu d'entre nous- dans de multiples commissions ou instances départementales, régionales et affiliée à des réseaux nationaux.

Sans davantage de gens, sans les jeunes, sans des femmes et des hommes humbles mais fiers, courageux, tenaces, décidés à vivre pleinement, sans solidarités qui nous relient ; sans VOUS, sans votre engagement participatif et actif, AME est en sursis et AME risque de sombrer. Malgré le succès du livre de notre Lulu « Mon combat pour des forêts vivantes » et je ne voudrai pas que ceci cache cela.

Notre CA en particulier a besoin d'un nouveau souffle, de nouvelles personnes, de nouveaux modes de fonctionnement pour agir et « voir plus loin que le tas fumier » pour remplacer - j'insiste- les déséquilibres qui ont fait leur temps... par de nouveaux équilibres vitaux.

Assemblée Générale

Retrouvez-nous le
Samedi 14 décembre à 18h
au 1 rue des pierres à Autun
2ème étage.

A l'ordre du jour :

Rapport d'activités
Rapport financier
Élection du Conseil d'administration
Fin de séance autour d'un verre de l'amitié.

**Vous nous avez soutenu depuis
de très nombreuses années,
et nous vous en remercions
du fond du cœur,**

**Pourtant, aujourd'hui,
votre association est menacée**

**Pour qu'AME puisse poursuivre
son travail pour la préservation de
notre environnement et
de notre futur collectif :**

Rejoignez nous !

Julie

Rapport d'activités

L'année 2023 a été une année active : des décisions ont été prises au niveau de l'Europe suivies de lois ou de directives, mais il y a si loin de la décision à la mise en application ! Que d'hostilité en retour de ces directives..... Mais il est clair aujourd'hui que la Région et le Département mettent les bouchées doubles pour informer, former et accompagner les élus dans leur évolution. Séminaire à Besançon sur les modes d'action «conviviales» possibles, Coop Régionale à Lons le Saunier, séminaire

sur l'eau à Cluny, Groupe TEPOS (Territoire à énergie positive) au Parc, toutes en direction en priorité des élus et représentants de l'état et également des associations. Encore faudrait-il que les financements suivent.

En 2023 des annonces vertueuses, mais toutes se heurtent à des difficultés d'application.

Plan de restauration de la biodiversité avec : Densification des zones protégées. Augmentation des zones Natura

2000 : chez nous de l'ordre de 30% , Zéro artificialisation nette des sols

Plan National forêt, du bon et du moins bon : Financement des replantations de zones touchées par l'épidémie de scolytes avec obligation de mélange, mais 20% ? Programme 1 Milliard d'arbres à replanter, il vaudrait mieux interdire les coupes rases, Schéma Régional de gestion Sylvicole avec les annexes vertes, Développement des énergies renouvelables (dont le bois énergie).

La forêt

Quand la gestion durable des forêts en mélange et à couvert continu, mode « Pro Sylva » prouve qu'elle est économiquement rentable

Le constat de la situation catastrophique des exploitations forestières, aussi bien du point de vue économique que du point de vue biodiversité, est partagé et largement reconnu par toutes les instances : 40% de perte d'exploitation dans le Jura autant en Bourgogne et une perte en biodiversité alarmante. On se gargarise de « gestion durable de la forêt » on commence à parler mélange, mais ces mélanges dont les plans sont financés par la région, se révèlent être pour la plupart des juxtapositions de mono cultures et la profession est loin d'être prête à renoncer à développer l'exploitation industrielle du bois car cela impliquera la nécessité de changer de métier ou plutôt de revenir à son ancien métier. Les 460ha de forêt du Groupement forestier se portent bien et leur exploitation n'a pas subi de contrecoup (le Groupement Forestier recherche toujours des forêts à acheter, n'hésitez pas à les contacter au 03 85 54 37 49 ou à leur écrire à l'adresse suivante: contact@sauvegarde-forets-morvan.com

Plus spécifiquement :

Forêts communales / Forêts privées : Pourquoi cette distinction ?

Les forêts communales sont des biens communaux gérés par l'ONF sur décision et sous la responsabilité des maires et l'on pense avoir plus de prise sur la gestion des biens publiques. Les élus, n'ayant pas de formation professionnelle pour la forêt, délèguent l'entière responsabilité de la gestion de ce bien public, qui est loin d'être exemplaire, à l'ONF. Nous avons toujours soutenu l'ONF mais il faut malheureusement reconnaître que les dégâts liés à l'exploitation ne se démarquent guère de ceux provoqués par l'exploitation de forêts privées. Les choses semblent

quand même bouger dans certaines communes (Cluny, Varzy) qui sont arrivés à faire valoir leurs points de vue auprès des agents de l'ONF mais cela reste un exercice bien difficile. Et c'est là que nous pensons pouvoir apporter nos connaissances et notre soutien.

C'est à ce titre que nous participons au Comité de pilotage pour l'aménagement de la forêt de St Prix, plan d'aménagement 2025-2045, forêt dévastée avec 120ha de forêt scolytée. Une exploitation qui au-delà des plantations scolytées a marqué le paysage par une gestion essentiellement industrielle. 3 groupes de travail ont été décidés : 1 sur les peuplements, un 2ème groupe sur la connaissance et la préservation de la biodiversité et le 3ème sur le volet social... On respecte les 3 fonctions de la forêt : économique, environnementale et sociétale, en sachant qu'une forêt mélangée, couvert continu, futaie irrégulière remplit d'office ces fonctions. Un tournant a été pris cependant puisque les directives de l'ONF sont claires : exploiter en limitant le plus possible d'impacter la biodiversité.

Le bois énergie : un nouveau dossier en cours qui a pris rapidement de l'ampleur par le soutien de l'état au développement de chaufferies bois, sans l'associer à une évaluation réelle des ressources. L'ONF annonce des difficultés en 2040. La question de chaufferie bois est au cœur des débats. Si effectivement le bois énergie peut être une solution dans nos communes rurales, il est extrêmement dangereux de voir cette solution se démultiplier dans des métropoles comme Lyon, Montpellier, Grenoble..... Le bois ne peut pas être la réponse unique à tous nos besoins. La ville d'Autun est dotée de 2 chaufferies et celle de St Pantaléon arrive au bout de sa route. Il va falloir la remplacer. Nous avons longuement échangé avec le Maire d'Autun sur la question de la ressource et surtout sur la question de sa traçabilité. Un de ses fournisseurs s'installe à Bellevue. 10 700m² pour le stockage du bois et 6200m² pour l'hydrogène (projet qu'il

n'est pas sûr de développer). Mr Roussel (propriétaire du projet) a accepté de nous recevoir. Le siège de son entreprise est situé en Haute Saône. Elle fournit 200 000T de bois énergie par an récupérées dans un rayon de 100km ce qui est bien mais jusqu'à quand ? 16% en bois énergie le reste en déchets. L'approvisionnement se fait auprès de 250 scieries, déjà ! Mr Roussel connaît la loi, applique l'obligation de traçabilité, et surtout il est conscient des limites de la ressource, quel avenir ? La traçabilité doit être la règle car elle permet de savoir comment est gérée la forêt d'où vient le bois. Le label FSC permet cette traçabilité.

Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers et du Bois : que peut-on en attendre ?

La Commission Régionale Forêt Bois a en charge d'élaborer le Nouveau Plan de Gestion Régionale Sylvicole. Ce plan doit déterminer la règle du jeu pour 10 ans en matière d'exploitation forestière, règle qui permet au CRPF (Commission Régionale des Produits Forestiers) d'accepter ou non un Plan simple de gestion (PSG). En sachant que le CRPF ne peut pas refuser un PSG respectueux du Code Forestier. Quelque soient les décisions prises dans cette commission elles ne font pas loi. C'est le Code forestier qui fait loi. Le CRPF là encore, peut convaincre, inciter mais son pouvoir s'arrête là....

Au cours de ces réunions : présentations de l'évolution des forêts, impact du réchauffement climatique sur les essences, état sanitaire, incendies, mesures à prendre. L'ONF intervient dans cette commission en tant qu'expert ainsi que l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture). L'année 2023 a été particulièrement active. Plusieurs réunions pour l'élaboration du Schéma Régional Sylvicole qui a dû être transmis, en urgence, au Ministère, les annexes vertes (qui prennent en compte la spécificité des sites classés) n'ont pas pu être jointes

donc ne sont pas prises en compte pour l'instant.

Et n'oublions pas l'importance des haies et des arbres hors forêt, leur rôle dans la préservation de la biodiversité semble être pris un peu plus en compte. Aujourd'hui nous avons la chance de pouvoir travailler avec un collectif régional extrêmement compétent dans ce domaine. Novembre 2023 a vu la création de l'Afac Agroforesterie Bourgogne Franche Comté.

Afac Agroforesterie. Qu'est-ce que c'est ? Le Réseau Afac, créé en 2007, est aujourd'hui composé d'une association nationale tête de réseau, de cinq Afac régionales et de plus de 327 organismes et associations engagés pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre hors-forêt dans tous les territoires. Ce sont des partenaires précieux. Le projet de Loi de Finances, présenté par le gouvernement prévoit, en 2025, une baisse du budget du pacte en faveur de la haie de 72%. C'est grave.

AME a participé aussi en 2023 à l'atelier (commencé en 2023 et poursuivi en 2024) : Dialogue territorial "forêt de Bibracte"

Parc naturel régional du Morvan et ses projets

Accroissement des surfaces en Natura 2000. (pacte vert, accroissement des surfaces protégées). Pas toujours bien accueilli notamment pas les forestiers. Les contraintes ne sont pourtant pas réelles, hélas, puisque ces espaces protégés peuvent être, et sont pour beaucoup d'entre elles, enrésinnées et exploitées industriellement avec coupes rases, pour les exploitations soumises à un PSG. Elles peuvent cependant permettre de bloquer des coupes rases sur des exploitations hors PSG. Dans ce cas le propriétaire doit solliciter l'autorisation de coupe auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). Le PSG est obligatoire à partir de 22ha. En France, 1% seulement des surfaces protégées le sont sous protection forte. Il s'agit des Parcs Nationaux. Le Parc n'est pas opposable, donc toutes les mesures mises en place pour faire évoluer les pratiques en faveur de la biodiversité sont des incitations avec accompagnements financiers et non des obligations : protection des bords de ruisseau dans les pâturages, limitation des produits phytosanitaires, préservation des haies etc....comptage des chauves souris, évaluation des réserves piscicoles.

Le Parc devient un Territoire à Energie positive (TEPOS) Une belle avancée à laquelle nous sommes heureux de participer. L'objectif est d'informer, de former, de sensibiliser les communes sur

les modes d'évolutions possibles aussi bien en matière de modification des sources d'approvisionnement en énergie, mais aussi sur des modifications souhaitables dans nos comportements : approvisionnements, déplacements, le sport de l'équipe étant le développement du co-voiturage. Une équipe jeune, motivée et dynamique.

L'eau : Préservation et entretien des milieux aquatiques : Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS). Dans le cadre du Contrat Territorial Morvan Arroux Somme (CTMAS) mise en œuvre d'une démarche de gestion quantitative de l'eau sur le territoire. Le dialogue territorial de la gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant Arroux et Somme est piloté par le SMBVAS et financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à 50%.L'objectif est « d'associer les acteurs du territoire pour établir une gestion quantitative concertée de l'eau dans un contexte de changement climatique ». Le dialogue a débuté en mai 2023.

Commission Régionale biodiversité

Le schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRADDET) issu de nombreuses réunions, bien que validé administrativement, a dû être repris, l'harmonisation des trames vertes (forêts) entre la Bourgogne et la Franche-Comté ayant été contestée. Les deux anciennes régions n'avaient pas travaillé avec la même échelle de taille de forêt à prendre en compte.

L'autre gros dossier que nous avons eu à traiter concerne la loi ZAN (Zéro artificialisation des sols Nette) rejetée par les maires en zone rurale car jugée inéquitable, rejetée également par les zones urbaines car trop contraignante. La Commission a travaillé là encore pour trouver un mode de calcul acceptable par tous.

Cette loi, votée en 2023, est une des plus importantes. Elle est le signal que les gouvernements prennent enfin conscience de la situation et surtout qu'ils commencent enfin à agir. Nous devrions réduire de 50% la bétonisation d'ici 2030 et arriver à 0 artificialisation nette de surfaces en 2050, ou si consommation, il doit y avoir restitution par ailleurs.

A noter que la Région Bourgogne-Franche-Comté a consommé près de 12 000 hectares de sol à caractère agricole, naturel ou forestier entre 2010 et 2020. Nous sommes au-delà de la moyenne nationale. « Concrètement, au regard de la loi, 6000 hectares constituent donc le maximum de terres consommables entre 2021 et 2031 pour la Région » précise Gilles Lemaire, chef de projet du SRADDET.

Un exemple concret de la difficulté à faire appliquer cette loi : Il va falloir du courage et de la détermination.

C.D.A.C : Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Cette commission donne un avis consultatif sur les demandes d'autorisation de création ou d'extension de magasins ou d'ensemble commerciaux sur toute la surface du département dont la surface de vente est supérieure à 1000m². Sur les 17 dossiers présentés nous avons émis 16 avis défavorables et un seul avis favorable. Le feu vert est donné en parfaite contradiction avec la Loi ZAN, zéro artificialisation nette. Loi ou pas, cela n'a en rien bloqué le développement de ces projets de grandes surfaces, temples de la consommation de produits bas de gamme, dans des communes déjà suréquipées .

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Les communes ont la charge de mener à bien les adaptations nécessaires à notre avenir : inventer, concevoir des projets et convaincre du bien-fondé des changements. C'est une lourde responsabilité. Autun Morvan Ecologie a là un rôle à jouer. A l'ordre du jour et engageant les vies des citoyens sur des années, le PLUI. C' est un dossier important qui devrait permettre d'inscrire des zones à protéger, des forêts. Certaines communes ont utilisé ce dossier dans ce sens et cela nous fait rêver : Cluny en est un bon exemple. La commune a inscrit des forêts en zone N (une « zone N » est une zone naturelle et forestière. Il s'agit d'un site classé par l'autorité territoriale comme ayant un réel intérêt environnemental : une zone naturelle sensible (avec une faune ou une flore à protéger, une zone de végétation arbustive...). Nous souhaiterions faire de même pour le PLUI de la CCGAM et protéger certaines de nos forêts d'une exploitation intensive. Nous avons un Parc qui vit au milieu de coupes rases et qui n'a pas l'autorité nécessaire pour intervenir. Nous avons reçu ce que l'on peut considérer comme une fin de non recevoir : cela pourrait soulever des problèmes juridiques. Les bureaux d'études manifestement ne veulent pas de vagues et il semble que si les communes sont soumises à l'ONF pour la gestion de leur forêt, il en est de même pour le PLUI où les bureaux d'études semblent également faire la loi.

Autres commissions

Nous participons à bien d'autres commissions, locales, départementales et régionales qui font partie de nos actions mais qui n'ont pas eu pour 2023 de développements marquants, telles la

